

MISSIONS D'UNE CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION dans un

Centre Ouvert sur le Numérique, la Culture, l'Épanouissement Personnel et le Travail

Cadre général : le CPE doit placer les élèves dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel. *Utilisation des espaces et ressources du CONCEPT dans ce but ultime.*

1- Le CPE acteur de la politique éducative de l'établissement

- Participation à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement (animation, assiduité, décrochage en collaboration avec les acteurs internes et externes = TER).
- Organiser les espaces et la prise en charge des élèves pour permettre aux élèves autonomie et prise d'initiative. *Dans le cadre du CONCEPT, tous les élèves sont pris en charge et peuvent utiliser les espaces en fonction des modalités définies. Certains mis à disposition pour favoriser l'entraide et le travail en toute autonomie, mais aussi faciliter la prise de parole en petit groupe (salle de travail en groupe pour l'apprentissage, les oraux et les travaux à plusieurs), espace mis à disposition pour l'animation de clubs ou activités (conseils et accompagnement vers plus d'autonomie, animation de réunion dans le cadre de projets CVC).*
- Mise en place de l'animation éducative, organisation des temps et lieu sur les pauses méridiennes
- Contribuer à l'acquisition des règles de vie en collectivités par une appropriation des lieux et de leur fonctionnement
- Mise en place d'action visant le bien-être, l'estime de soi, la tolérance, la solidarité. *Utilisation des ressources du CONCEPT à la carte en fonction des sollicitations, aide à la constitution du fonds documentaire et accompagnement des élèves au tutorat par les pairs.*
- Accompagner les élèves dans l'apprentissage de la citoyenneté en les informant de leurs droits et responsabilités et de la capacité à les exercer dans les espaces vie scolaire. *Accompagnement à l'utilisation des espaces ressources, formation des délégués en collaboration avec d'autres acteurs, professeurs principaux, etc.)*
- Échanges collaboratifs dans le cadre des différentes instances avec les élèves ou les enseignants. *Dans le cadre du CONCEPT collaboration avec les élèves et enseignants facilitées par les différents espaces.*

2- Le CPE acteur et collaborateur privilégié dans le suivi des élèves

- Participer aux réflexions menées sur le travail personnel de l'élève et l'appropriation des savoirs. *Mise en place de conditions d'accueil favorables aux apprentissages, contribution à l'organisation des espaces et ressources*
- Accompagner le parcours personnel de l'élève. *Mise à disposition et utilisation des ressources du CONCEPT dans le cadre de cet accompagnement auprès de l'élève (appropriation des outils : fiches ONISEP, etc.), collaboration avec la FCPE pour la mallette des parents et conseils à destination des familles lors d'entretiens, appui au psy-EN)*
- Apporter une contribution à la connaissance de l'élève dans le cadre d'échanges d'informations sur le comportement et l'activité de l'élève, ses résultats, ses conditions de travail. *Temps formalisés de suivi avec les professeurs principaux pour recherche commune de l'origine des difficultés et solutions de remédiations dans le cadre de la prise en charge globale de l'élève (Utilisation espace Co)*
- Travailler en collaboration avec les personnels sociaux et de santé et les partenaires extérieurs pour lutter contre les risques psychosociaux (conduites à risques, signes d'addiction, troubles

anxieux), l'absentéisme et le décrochage scolaire. *Contribution à la veille documentaire et constitutions du fonds pour mise à disposition de ressources et conseils aux élèves, recherche d'intervenants extérieurs.*

- Contribuer à une transition efficace entre les cycles
Dans le cadre du CONCEPT et de la prise en charge des élèves au sein des dispositifs de remédiations en mathématiques et en français par les enseignants du primaires et l'échange d'informations régulier avec la PAC3, liaison avec le secondaire à construire, labnum et réseau TER).
- Prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers en collaboration avec les enseignants.

3- Le CPE chef de service et organisateur des espaces (*co-animateur CONCEPT*)

- Organiser les espaces et la gestion du temps pour contribuer au bien-être et à la qualité de vie des élèves (conditions d'accueil, mouvements d'entrées et de sorties, déplacements et circulation dans l'établissement dans les zones récréatives, de travail et d'études collectives). *Dans le cadre du CONCEPT, en collaboration avec le professeur documentaliste, organisation et accès aux ressources, participation commune à l'élaboration de la prise en charge de l'élève dans l'espace pour favoriser les apprentissages.*
- Conseiller le chef d'établissement en amont de l'élaboration des emplois du temps, dans le respect des rythmes de travail et organisation des espaces.
- Encadrer l'équipe vie scolaire et organiser son activité dans le cadre de l'animation, de l'encadrement éducatif, de la sécurité des élèves et le suivi de l'absentéisme ainsi que dans l'aide au travail personnel (il précise les tâches et les emplois du temps des AED dans un souci de cohérence et d'efficacité du service) *Dans le cadre de l'espace CONCEPT, collaboration avec le professeur documentaliste dans la mise à disposition de ressources et outils de méthodologie.*
- Contribuer à la formation et à l'évaluation des AED
- Participer à l'élaboration du règlement intérieur et au respect des règles en collaboration avec l'ensemble des équipes (conseiller le chef d'établissement et l'équipe pédagogique dans l'appréciation des mesures de punitions et sanctions éducatives)
- Participer à la prévention et à la gestion des conflits en privilégiant le dialogue et la médiation ainsi qu'à la lutte contre toutes formes de discriminations, d'incivilités, de violence et de harcèlement, *collaboration dans l'élaboration du fonds documentaire, appui sur personne ressource : le professeur documentaliste, coanimation.*
- Contribuer à garantir des conditions optimales pour les apprentissages et la vie collective de l'établissement, *dans le cadre du CONCEPT, travail en partenariat avec le professeur documentaliste*

MISSIONS D'UN PROFESSEUR DOCUMENTALISTE dans un Centre Ouvert sur le Numérique, la Culture, l'Épanouissement Personnel et le Travail

Cadre général : Il a la responsabilité des ressources présentes dans ce lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Il forme tous les élèves à l'information documentation et contribue à leur formation en matière d'éducation aux médias et à l'information.

1- Le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

- Mettre en œuvre un parcours info-documentaire de la 6^{ème} à la 3^{ème} dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information.
- Développer l'esprit critique des élèves face aux sources de connaissances et d'information.
- Mettre en place des situations d'apprentissage qui favorisent l'autonomie, l'initiative et le travail collaboratif des élèves.
- Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie. *Dans le cadre du CONCEPT, tous les élèves sont pris en charge dans ces espaces, ce qui crée des situations d'accompagnement à la carte au quotidien (Poursuite de travaux initiés en séances, réalisation d'émissions radio ou TV avec les élèves volontaires, situations d'échanges sur des projets car l'ensemble des élèves est présent...)*
- Proposer et mettre en place des activités organisées dans le cadre de la semaine de la presse et des médias à l'école.
- Contribuer à l'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences définies dans les contenus de formation (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, programmes et référentiels), en lien avec les dispositifs pédagogiques et éducatifs mis en place dans l'établissement, dans et hors du CONCEPT.

2- Le professeur documentaliste maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition

- Gérer le fonds documentaire, son enrichissement, son organisation et de son exploitation.
- Fonds du CONCEPT en fonction des espaces
- Veiller à la diversité des ressources et des outils mis à la disposition des élèves et des enseignants.
- Mettre à disposition des élèves et des professeurs, la documentation relative à l'orientation, à l'information scolaire et professionnelle. Il travaille en partenariat avec les psychologues de l'éducation nationale.
- *Accompagner et former les différents personnels du CONCEPT pour répondre au mieux aux besoins des élèves sur l'utilisation des ressources mises à disposition de tous. Faire le lien avec tous les membres de la communauté éducative pour faire vivre les ressources et les espaces du CONCEPT et plus largement dans le cadre de la mise en œuvre des différents enseignements et parcours.*
- *Organiser et accompagner les projets du laboratoire numérique sur le TER avec les différents acteurs (écoles, ITEP, associations)*
- Conseiller pour le rôle et pour le choix et l'organisation de l'ensemble des ressources accessibles en ligne pour les élèves et les enseignants de l'établissement.
- Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement. Il facilite l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.

- Assurer une veille professionnelle, informationnelle, pédagogique et culturelle pour l'ensemble de la communauté éducative.

3- Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

- Ouvrir l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local (TER) et régional voire national et international. *Il accueille et accompagne les acteurs du territoire sur les projets du laboratoire numérique.*
- Développer une politique de lecture en relation avec les autres professeurs, en s'appuyant notamment sur sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse.
- Réaliser des animations et des activités pédagogiques autour du livre et de la lecture.
- Contribuer à réduire les inégalités entre les élèves quant à l'accès à la culture en développant la curiosité des élèves et l'accès à la culture (Œuvre et énigmes de la semaine, les visites virtuelles avec les casques VR)
- Contribuer à l'éducation culturelle, sociale et citoyenne de l'élève. Il met en œuvre et participe à des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques, scientifiques et techniques en tenant compte des besoins des élèves.
- Mutualiser les pratiques professionnelles entre professeurs documentalistes du TER pour rendre cohérent les parcours.